

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 31	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 32

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-3 :

Mise en place d'un dépôt de garantie pour la mise à disposition de badges électroniques individuels d'accès à la salle de tennis du complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury.

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

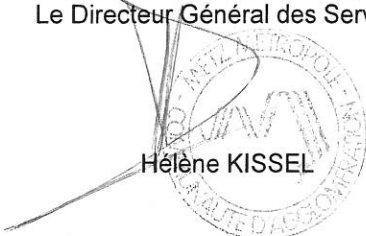
VU la délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2015 confirmant l'intérêt communautaire du Complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury à l'exception de tout autre équipement de même nature,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de responsabiliser les utilisateurs de la salle de tennis du complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury et d'en sécuriser l'accès,

DECIDE d'instaurer un dépôt de garantie pour la mise à disposition de badges d'accès électroniques individuels pour les adhérents des différents clubs de tennis utilisateurs de l'équipement,

ARRETE le montant du dépôt de garantie à 10 € par badge.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Opéra-Théâtre de MM : signature d'un avenant à une convention de coproduction de l'opéra <i>La Traviata</i> (Verdi). <i>Annexe : Avenant 3. ✗</i>	1 1	
Point 2.1 – Adoption des tarifs de location de salles de l'Opéra-Théâtre de MM pour 2017. ✗ <i>Annexe : Tableau.</i>	1 1	
Point 2.2 – Adoption du règlement de location du péristyle intérieur. ✗ <i>Annexe : Règlement.</i>	1 1	
Point 3 – Mise en place d'un dépôt de garantie pour la mise à disposition de badges électroniques individuels d'accès à la salle de tennis du complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury. ✗	1	
Point 4 – Partenariat avec le Club Vosgien et la FFRP : reconduction des conventions pour les prestations de ballage des itinéraires de la carte des balades nature. <i>Annexe : Convention avec la FFRP. ✗</i> <i>Annexe : Convention avec le Club Vosgien. ✗</i>	1 1 1	
Point 5 – Convention de coopération pour la fourniture de sel de déneigement entre MM et les communes volontaires. ✗ <i>Annexe : Convention de coopération. ✗</i>	1 1	
Point 6 – Attribution des marchés relatifs à la conteneurisation du territoire. ✗	1	
Point 7 – Elaboration et mise en œuvre PLPDMA et du Programme d'Economie Circulaire. ✗	1	
Point 8 – Voiries affectées au METTIS : renouvellement de la convention de prestations de services entre MM et la Ville de Metz. ✗ <i>Annexe : Convention de prestations de services. ✗</i> <i>Annexe : Périmètres de voiries.</i>	1 1 14	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 novembre 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Délib - AR